LE NORD

Pérenchies. — M. le ministre de l'intérieur vient enfin d'approuver le projet relatif au passage de l'avenue de la gare à Pérenchies.

Il aide en adjudication va avoir lieu incessamment et les travaux vont être exécutés aussitôt après.

VALENCIENNES

Frémes — Comme nous l'avons dit sur la réception faite par l'administration municipale de Frémes, aux revendications ouvrières le 1er mai, M. Renard, député, délégué du maire de Frémes s'est fait un a dressé une lettre au *Réveil du Nord*, concue en des termes pleins par trop dédaigneux pour un ton modeste personnalité, comme il dit.

Il ose dire qu'il est le sérieux des classes ouvrières, alors qu'il est frivole et intervoulée Strasbourg, c'est de leur complement.

Le dévoir d'un maire. M. le Député est S'Hrdans au commerce à la disposition de ses concitoyens, y sont-ses ouvrières, vous l'ont au moins le plus proche des électeurs vis-à-vis du parlement mêmé à des étrangers qui ne vous connaissent point, des poignées de main et des grands coups de chapeau, vous faites les bon apôtres, car vous sentez le terrain se dérober sous vos pieds.

Vous, M. Léon Renard, qui vous faites le champion des causes ouvrières, vous répondez vous à l'ère de Frémes de 1884 et votre attitude vis-à-vis de la délégation des mineurs de Trem que vous n'était tant maintenant ils attendent vous demandent-ils ensemble de souscrire à leur collecte qu'ils allient pour venir en aide à leur famille et vous leur avez tourné le dos sans mot.

Sonne ce vous aussi que le grève de la Compagnie de Vicoigne, dont vous cites le Président de Cassel, Président du Conseil, Sénateur, etc. et, depuis de nombreuses et de nombreuses années, vous ne publiez, ni publiez, ni l'ouvrier de vos ouvrières cour d'aristocrate n'a pas eu un mouvement de pitié.

Vous dites que la réception faite aux délégués par notre adjoint a été bienveillante, vous nous trompez sur il a été désagréable et fait des réflexions qui ont blessé l'amour-propre des ouvriers; de plus son devoir d'adjoint lui commandait de se voir à la mairie et non dans un bureau de verrerie.

Le Courrier de l'Escaut journal à la solde de M. Renard, trouve qu'il ne devrait pas parler de la peine de relever un article *mal à ordonné*. Or, notre chef est l'heureux de quelque de cette façon: c'est le chef Descamps, ex-ouvrier, ex-ouvrier et rédacteur en chef d'un journal qui s'intitule *Blasphemer* et qui ne sait pas que les ouvriers ne sont pas privés de tous les bénéfices que il se livrait aux plus viles calomnies.

Si M. Renard se sert d'un tel journal pour se défendre je le plains bien sincèrement.

Dans les réflexions du rédacteur de *Bourbier de l'Escaut* relevons celle relative au commerce local de Frémes, qui loin de se développer, comme il le prétend lui de le faire croire, diminue, grâce à la municip ité qui a toujours écarté les projets d'installations d'ateliers industriel.

Il nous est dit f cile à quiconque sachant de posséder un des établissement métallurgie-ès du Nord et l'administration municipale avait été à la hauteur de ses bien.

Nèèmmmt encore une *marbrerie* devait s'établir dans notre commune sur notre pré; elles ne manquent pas d'un réel attrait pour les nombreux touristes et baigneurs qui viendront visiter notre belle plage.

* * *

On nous dit que prochainement, comme cette escadrille de l'Etat n'est armée qu'avec un effectif réduit, on fera des levées provisoires et de quelques jours seulement d'ascrits maritimes.

Accident à bord d'un navire. — Mercredi matin, vers 10 heures, un ouvrier, occupé à charger un navire qui était à quai, a malheureusement glissé sur quai Nord de la darse 1, et a été sérieusement blessé à la tête et à l'épaule droite par la chute d'un rouel en fer. On l'a conduit à l'hôpital.

Loon-Plage — Plainte a été portée contre un sieur Allaire, charbon, qui, chargé de vendre 300 kilogrammes de pommes de terre pour le compte du sieur Wendlinger, journalier, à Loon-Plage, aurait escroqué l'argent de la vente.

— Un inconnu a pénétré par escalade et effraction dans la maison de la femme Duchatel et a dérobé huit *clefs*.

Holque — Un inconnu s'est introduit par escalade et effraction dans l'habitation des époux Marcin.

Il a pu emporter 53 fr., dix chemises, quatre *couvertes*, deux *mouchoirs* et un jupon de laine.

Esquerchin — Un incendie a brûlé vers 4 heures, dans la grange de Mme Ve Lesaucker. Le feu a été détruit par la lan.

Les pertes sont évaluées à 1500 fr. environ, couvertes par une assurance. On ignore la cause de ce sinistre.

PAS-DE-CALAIS

ARRAS

Double accident. — Un ouvrier serrurier, M. Benoit, travaillant à une maison située rue de la Paix, est tombé, hier, en bas d'une échelle.

Le docteur qui l'a examiné, craint de graves lésions internes.

Triste coïncidence : la femme du blessé a fait, elle aussi, une chute si malheureuse qu'elle s'est fracturée le poignet droit.

Les deux époux sont entrés à l'hospice St-Jean.

Vitry. — Un ouvrier singueur, Gustave Nage, 32 ans, est tombé d'un toit de 12 mètres, hauteur de huit mètres. Il n'est fait un large blessure et se gît ini en outre de douleurs internes.

BÉTHUNE

Mericourt. — Un vertige d'un ni nédai d'amener *dé-o-ná par le parquet du Bé h ne*, la gendarmerie de Vimy a arrêté Mme Henriette Tinbolt, ainsi qu'un vieillard, une nommée Henriette Tinbolt, femme François Delaby, ne à Vimy, âgée de 56 ans, sous inculpation de fabrication et de vente de la fausse monnaie.

Noyelle-les-Vermelles. — Dimanche vers minuit un accident s'est produit dans une grange à la ferme de M. Téléphore Vard, cultivateur à Noyelle-les-Vermelles. Grâce à la promptitude du secours, *le foyer de l'incendie a pu être rapidement circonscrit*. Les pertes sont évaluées à 1600 francs et couvertes par une assurance, dans les connues.

Vermelles — Lundi vers 11 h. 1/2 du matin, deux jeunesses, *Cyriaque Dessoy* 21 ans, demeurant à Sulomé et Victor Bonnaire, 20 ans, demeurant à Illies, furent aux mains de Vermelles pour une *Cyriaque* à Vermelles, on sait que le 2 une neuve de pulle aise à Vermelles sur le chemin qui mène de l'estaminet Louchart à la fosse n° 4 des mines de Sélinne et apparteniant à M. Pierre-Joseph Lebrun. Les deux jeunes frères se sont attaqués à coups de sabots, mais ils ont été arrêtés par le sieur Vitoin Saintive et sommés par les gardes-mines.

Pont-à-Vendin. — Lundi soir, vers 6 heures le jeune Michon, marinier, âgé de cinq ans, s'amusait sur son bateau, le *Sorbier d'Arvey*, chargé de charbon et en stationnement en face de cette ville Clémont, débitant au navage de Vendin-le-Vieil lorsqu'il glissa tout-à-coup l'équilibre et tomba dans le canal.

M. Bourrier Florimond, ouvrier au rivage de Vendin qui passait près de là en ce moment voyant un enfant se débattre dans le canal se lança à son secours quoique ne sachant pas nager et fut assez heureux de ramener l'enfant en vie!

Nous adressons à ce courageux sauveteur, nos félicitations.

AU PETIT PARIS

14, Grande-Rue — ROUBAIX — Grande-Rue, 14

PRÈS DE LA GRANDE PLACE

SPÉCIALITÉ DE

Lingerie, Bonneterie, Chemiserie, Trousseaux et Layettes

SAISON D'HIVER

Pantalons flanelle, enfant, depuis	0.45	**Tabliers** blancs et couleurs, dep.	0.75
Chemises flanelle, enfant, depuis	1.00	**Tabliers** noirs d'écoliers, depuis	2.25
Chemises fillettes, depuis	0.60	**Bas** laine pour enfants	0.65
— dames, depuis	0.90	**Caleçons** anglais p/ hommes, dep.	2.50
Jupons fantaisie, depuis	1.50	**Caleçons** anglais p/ dames, depuis	1.50
— flanelle, depuis	5.50	**Bas** laine, depuis	3.25
Pantalons flanelle, depuis	2.25	**Chaussettes** laine, depuis	0.25
Chemises de nuit, flanelle, depuis	4.95	**Chaussettes** chaud, depuis	2.50
Jupons flanelle, depuis	2.95	**Cache-nez** blanc, pour hommes	0.75
Flanelle pour dames, festonnée	1.05	**Cache-nez** pour fêtes, avec lait	2.95
— pour fillettes, depuis	1.25	**Mouchoirs** pour fêtes, ourlés à jours, la douzaine	3.50
Peignoirs flanelle, p/ dames, dep.	5.45	**Mouchoirs** pour fêtes, ourlés à jours, la douzaine	7.00
Matinées flanelle	3.25	**Mouchoirs** pour fêtes, ourlés à jours, la douzaine	10.80
Bas laine, pour dames, depuis	1.25	**Mouchoirs** pour fêtes, ourlés à jours, la douzaine	14.40
Ombillettes toutes nuances, en laine	5.95	**Chemises** blanches pénoumbre, dep.	3.75
Capotes toutes nuances en feutre	2.75	**Chemises** blanches pénoumbre, dep.	4.50
Douil ettes crème, satinées brod.	6.50	**Chemises** de nuit, pour hommes, en flanelle, depuis	3.60
Capotes crème, satinées brodées	7.50	**Chemises** de nuit, brod. rouge, dep.	3.25
Pelisses crème, satinées, brodées	8.95	**Robes** Cravatées Nouvelles	6.50
Jolie Pelisse à capuchon brodée, guirlande de broderie tout le tour de la Pelisse, article vendu 35 francs, vendu	19 »	**Seul** dépositaire de la **Cravatée à 2 étoles**. La tête se lève et se promène sur une surface	2.50
Robes de baptême, depuis	2.95	**Corsets** de toutes formes, la coud.	4.50
Sloupes de baptême	1.50		

Cretonne, Nansonk, Brillanté, Shirting, Piqué, Rideaux, Tailes d'oreillers, Draps de lits en toile, depuis 17 fr. 50 la paire, Draps en coton, Serviettes de table et de toilette, Torchons, Tabliers de cuisine bleu et colonnade, Tabliers blancs de bonne et de nourrice, etc., etc.

PRIX FIXE INVARIABLE

Il sera offert à chaque acheteur un magnifique CADEAU, ainsi que des JOUETS aux enfants

Recques — Un cas de choléra a été constaté récemment et *ébrouvé* à la commune des Recques Calliens.

CALAIS

UN ACCIDENT MORTEL

Mardi soir à 6 heures 45, le matelot Jean-Baptiste Arsenault a été enlevé de la barque *Marie Antoinette*, qui se trouvait en dehors du *Mater Juviolata*, par un coup de houle. Ses jeunes bottes lui ont immédiatement entraîné au fond de l'eau.

Agression — Dans la nuit de lundi, M. Rémier Alfred, 23 ans, rue de la station, rue Desmoulins, 76, rentrait chez lui lorsque deux individus qu'il croient *Ch. Castille*, vac nous bande d'individus qui l'a précédent de quelques jours, sont venus à lui, l'ont renversé et l'ont frappé à coups de poings et de pieds. Le nommé Castille a pris un de ses sabots et l'a jeté sur lui et l'a tué par terre.

Une enquête a été ouverte et contre la culpabilité des nommés Dupuis Victor, 19 ans, rue Gaillée 80, Hesse Oscar, 44 ans, rue Mariotte 11 et Clavière Henri, 24 ans, rue Pasteur 12.

Les coupables seront poursuivis pour tapage injurieux et coturne.

Chez M. Dubem-Marchée, 31, Grande-Rue pantoufl. — **Fabricant Félix Sydoux, Marseille.**

HERNIES

NOUVEAU BANDAGE breveté s.g.d.g.

SANS RESSORT autour du corps

Supprimant toute douleur, guérissant toutes les Hernies, même les plus volumineuses.

Munies de cet appareil, les personnes atteintes de hernies, peuvent vaquer à leurs occupations sans craindre à l'aise que si elles n'étaient pas blessées.

Se méfier des imitations.

Seul inventeur : **J. Barbry,**

11, r. de Bois, ROUBAIX

Se rend à domicile sur demande.

Le Maison n'a pas de dépositaires. — Bien s'assurer de l'adresse indiquée ci-dessus.

PRENDRE L'AVIS DE SON MÉDECIN

BANYULS-TRILLES

et nous sommes persuadés que toutes les personnes soucieuses de leur santé ne consommeront jamais d'autre apéritif.

EXIGER TOUJOURS LES CAPSÉS

ET CHEZ LES ENTREPOSITAIRES

Exiger l'étiquette sur la bouteille.

TRIBUNAUX

Tribunal Correctionnel de Lille

Audience du 10 Mai

Dans son audience d'hier le tribunal correctionnel a jugé les affaires suivantes

LILLE

Procès de presse. — Les actions en diffamation intentées au journal *le Tyrannicide*, à M. Flouvier Planquart, brasseur à Steenwerck, et au M. Steenwerck contre de la Ribaire Lefèvre à Hazebrouck ont été plaidées à Fond à Hazebrouck hier.

M. Flouvier-Planquart, par suite d'un article paru dans ce journ l à la date du 20 février, se trouvant diffamé, se porte partie civile et par l'organe de son avocat, Me Boisson, demande cent francs de dommages-intérêts.

Me Roche, agissant l'acquittement du cito en Dévoy, gérant de l'organe, demande un.

M. Stevens, diffamé par un article dudit journal paru le 2 mai dernier, demande cinq cents francs de dommages-intérêts.

Me Delsouille se porte pour lui partie civile.

Un autre plaidoyer, découpé le siège du ministère public, requiert contre le prévenu, qui a déjà bénéficié de la loi Bérenger, une condamnation à 16 jours de prison.

Me Roche, défenseur de Dervy, demande un tribunal de ne monter indulgent.

Après avoir délibéré, le tribunal, pour l'affaire Flouvier Planquart, condamne Dervy à cinquante francs d'amende et à dépens, et pour la seconde affaire.

Par l'affaire Stevens, il le condamne à neuf francs d'amende et à cent francs de dommages-intérêts.

Il ordonne en outre que les deux jugements seront insérés dans le journal *le Tyrannicide* et dans deux journaux de Hazebrouck.

M. Bizet fait ensuite le rapport d'une affaire de violences portée devant le *Tribunal* par M. Massart, maire de l'Immanit, et suite de jactitation faite par ce dernier.

* * *

Autres condamnations. — Joseph Dubant, 43 ans, tisserand à Roubaix, 8 mois de prison; Victor Lecroet, 23 ans, tisserand à Lille, 1 mois de prison; Sylvie Vandenbrouck, 38 ans, cabaretière à Lille, 15 jours pour infraction à un arrêté d'expulsion; Désiré Dubus, 17 ans, tisserand à Lille, 1 mois; Pierre Jules Lonbrin, 20 ans, tonnelier en fer, Lille, 1 mois et 5 francs d'amende, pour vagabondage; Auguste Milleville, 23 ans, de Roubaix, 1 mois et 150 fr., pour fraude; Léon Gaillet, 20 ans, tisserand à Roubaix, 1 mois 5 francs d'amende, rébellion, outrage et violence; Louis Mesier, 23 ans, tertrailer, sans domicile, 3 mois et 10 fr., pour vagabondage; Jean Delaporte, 16 ans, 15 francs, pour coups.

Nouvelles à la Main

En soirée, chez la vicomtesse.

La maîtresse de maison s'approche pe Taupin qui vient de faire son entrée:

— Je gage, lui dit-elle, que vous sortez de Noyon.

— Oui fut Taupin, qui, en réalité, sort de chez une petite dame.

Cependant, la vicomtesse ayant demandé:

— Y a-t-il beaucoup de monde?

— Mais, se trahit Taupin, non madame, nous étions seuls !

* * *

Garrocho assiste à un concert.

Il considère avec le plus profond dédain le chef d'orchestre.

— En vin un ténésant! Y n'a jamais d'ryrumpant.

BIBELE MAISON

Programme des Spectacles et Concerts

Square P. Dutilleul. — Voici le programme du concert qui sera donné par l'Association symphonique, sous la direction de M. Gaston Dumesnil:

PREMIÈRE PARTIE

Samiramis, ouverture (Rossini). — Vieille histoire, G. Mahy. — Marche du sacre (Meyerbeer). — Marche (Massenet).

DEUXIÈME PARTIE

Reine coquelicots (Lecocq). — Parandole romantique (Ch. Dubois). — Grand Grand, ballet (Giraud).

TROISIÈME PARTIE

L'irondelle, pour petite flûte (Gobbaerts). — Lorenzo, valse (Gillet). — Marche-Marche de la Jeunesse (Ch. Dubois).

Théâtre de Tourcoing. — *Ouverture des concerts* d'été. — Le Musée symphonique présidera, sur la Place Thiers, les mardis et jeudis, de 8 heures du soir, les morceaux suivants:

1. Allegro militaire, f. H. St-Jongerr — 2. Fantaisie sur Samson et Dalila, S. Saëns. — 3. Danse macabre, poème symphonique Saint-Saëns. — 4. Fantaisie du Rêve sur Werther, m. 5. Mylène Demeuse Dublies Ant. Thomas. — 6. Jacquet Pilleverte, — 6. Les Cloches de Corneville, ouverture symphonique, H. Litolff.

Des chaises seront mises à la disposition du public.

KERMESSES

14 mai. — Allennes-les-Marais, Cysoing, Frelinghien, Genech, Hellemmes, Montchaux, Péronne, Remiremont, Roncq, Templemars, Lannoy, Roncq.

PETITE CORRESPONDANCE

V. D. — Celui qui pâlit. — G. D. — Il faudrait que vous nous donnier la date de l'article.

Bonne Jardienne, Lille. — Ne savons ce que vous voulez dire. Veuillez préciser.

Un bien embarrassé. — Vous êtes libre de subir le sort avec les autres que de votre chemise.

Le Gérant:

FUNÉRAILLES

Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part de la mort de

Marthe DUTRANOY

décédée à Roubaix, le 19 mai 1893, à l'âge de six mois, sontsprées de considérer le présent avis comme une invitation à assister, aux CONVOI et SAINT DANGE, SOLENNELS, qui auront lieu le jeudi 11 courant, à quatre heures, en l'église Notre-Dame de Fourmies, d'où son corps sera conduit au cimetière de la ville pour y être inhumé.

L'ensemble à la maison mortuaire, rue du Bois, 31-33.

Bureau-civil de Roubaix

Du 10 Mai

Naissances. — Achille Crochon, rue de Lannoy, 6. — Marcelle Lefebvre, rue Carpeaux, 24. — Cyrel, fils. — Madeleine Bréhon, rue Pierre Lagrange, 7. — Marie Bréhon, rue Magenta, 17.

Décès. — Charles Deneux, 73 ans, rue d'Alger, cour Colpaert, 4. — Pierre Gaspard, 2 mois, rue de Mulhouse, 100. — Marie Dupuis, 1 an, rue Jean Jaurès, 29. — Marie Dubrulle, 1 an, rue de Lannoy, 20